

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2539-2

**RÈGLEMENT 2539-2 AMENDANT LE
RÈGLEMENT 2539 INTITULÉ :
« RÈGLEMENT 2539 POUR CONSOLIDER
LES TARIFS EXISTANTS DE LA VILLE DE
CÔTE SAINT-LUC » AFIN DE MODIFIER
LES TARIFS RELIÉS À LA BIBLIOTHÈQUE
PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE
SAINT-LUC**

À une séance ordinaire du Conseil de Côte Saint-Luc, tenue à l'Hôtel de Ville, 5801
boulevard Cavendish, lundi, le 10 août 2020 à 20 h 00, à laquelle étaient présents:

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B

Le conseiller Sidney Benizri

La conseillère Dida Berku, B.D.C.

Le conseiller Mike Cohen, B.A.

Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.

Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.

Le conseiller Oren Sebag, B.Sc. RN MBA

Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale

M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée

M^e Jonathan Shecter, co-Directeur général et greffier

M^e Jason Prévost, Assistant-greffier, agissant à titre de secrétaire de
la réunion

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement sera donné à la séance
ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020;

QU'il est ordonné et statué par le Règlement No. 2539-2 intitulé « Règlement 2539
pour consolider les tarifs existants de la Ville de Côte Saint-Luc » afin de modifier les
tarifs reliés à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc », comme suit :

1. Le chapitre 5 du règlement 2539 intitulé : « Règlement 2539 pour consolider les tarifs existants de la Ville de Côte Saint-Luc » est amendé et remplacé par le chapitre suivant :

CHAPITRE 5 BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC

Article 5.1

Les tarifs et les amendes établis par le présent chapitre, et plus amplement décrits à l'article 5.3 pour faire partie intégrante du présent règlement, sont perçus pour les activités tenues à la Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc.

Article 5.2

Sauf indication contraire, les taxes t.p.s. et t.v.q. quand applicables, ne sont pas comprises pour tous les prix mentionnés à l'article 5.3.

Article 5.3 Tarifs de la bibliothèque

Les tarifs associés à la Bibliothèque Publique Eleanor London Côte Saint-Luc sont les suivants :

1) Frais d'abonnement

Toute personne qui utilise les services de prêt de livres devra payer des frais d'abonnement selon les tarifs suivants:

- a) Résidents de la Ville de Côte Saint-Luc : Gratuit
- b) Résidents de la Ville de Montréal Ouest:

En vertu d'une entente entre la ville de Côte Saint-Luc et la ville de Montréal Ouest, les résidents de la ville de Montréal Ouest pourront s'abonner aux tarifs suivant, tant que de l'entente durera.

Adulte (18-59)	50,00\$
Personnes âgés (60+)	25,00\$
Enfant (Moins de 18 ans)	10,00\$
Famille (maximum de 5 personnes demeurant à la même adresse)	80,00\$

- c) Les enfants non-résidents de 17 ans et moins qui fréquentent l'école à Côte Saint-Luc: Gratuit
- d) Étudiants de John Grant: Gratuit
- e) Enseignants des écoles à Côte Saint-Luc: Gratuit
- f) Autres: Les frais annuels sont les suivants:

Adulte (18-59)	\$175.00
Personnes âgés (60+)	\$100.00
Enfant (Moins de 18 ans)	\$100.00
Famille (maximum de 5 personnes demeurant à la même adresse) :	300,00\$

2) Amendes pour retards à retourner le matériel par items

		Par jour	À un maximum de
Livres	Adultes	0,25\$	10,00\$
	Fast reads	2,00\$	10,00\$
CDs et Cassettes	Adultes	0,25\$	10,00\$
Ensemble d'apprentissage des langues		1,00\$	10,00\$
DVDs/Vidéos/Blue-Rays	Adultes	1,00\$	10,00\$
	Quick Flicks	2,00\$	10,00\$
Jeux-vidéos	Adultes	1,00\$	10,00\$
Prêt entre bibliothèques		2,00\$	Aucun maximum
Trousse pour les clubs de lecture		1,00\$	10,00\$
Magazines		0,25\$	10,00\$
Appareils électroniques		5,00\$	25,00\$

3) Frais pour les items en retard de longue date: frais de facturation 2,00\$

4) Frais de remplacement

Carte de membre perdue	2,00\$
Frais de traitement	10,00\$
Item perdu ou endommagé	Frais de facturation + Prix de l'item + Frais de traitement

5) Ventes

Sac de bibliothèque		2,00\$
USB		10,00\$
Oreillettes (écouteurs)		2,00\$
Kleenex		0,50\$
Bouteilles d'eau		10,00\$
Livres usagés		
	Couverture rigide	2,00\$
	Couverture souple	1,00\$
	Livre de poche	0,50\$
	DVD	1,00\$
	CD	0,50\$
	Couverture rigide pour enfants	1,00\$
	Couverture souple pour enfants	0,50\$

6) Programme « Adopt-a-book » : 40,00\$

7) Services

Surveillance d'examens		
	Résidants	40,00\$
	Non-résidants	100,00\$
Piano		
	Location	200,00\$
	Déplacement	450,00\$
Photocopies		
	Noir et blanc	0,10\$ par page
	Couleur	0,15\$ par page
Impression	Noir et blanc	0,10\$ par page

8) Location d'installations

Location de l'auditorium		
	Minimum de 2 heures	125,00\$ par heure
	5 heures ou plus	625,00\$

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JASON PRÉVOST
ASSISTANT- GREFFIER

PROJET

COPIE CONFORME

**JASON PRÉVOST
ASSISTANT-GREFFIER**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2539-2

**RÈGLEMENT 2539-2 AMENDANT LE
RÈGLEMENT 2539 INTITULÉ: « RÈGLEMENT
2539 POUR CONSOLIDER LES TARIFS
EXISTANTS DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-
LUC » AFIN DE MODIFIER LES TARIFS
RELIÉS À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
ELEANOR LONDON CÔTE SAINT-LUC**

ADOPTÉ LE : _____

EN VIGUEUR LE : _____

PROJET